

QUESTIONS SUD

- 1 - CDD
Combien de CDD présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)
- R - Les informations concernant les contrats à durée déterminée relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 septembre dernier.**
- 2- Intérim
Combien d'intérim présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et secteurs d'activités)
- R - Les informations concernant les intérimaires relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 septembre dernier.**
- 3- Détachés
Combien de détachés présents sur le site ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)
- R - Les informations concernant les détachés relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 septembre dernier.**
- 4 - Lampes «écologiques» à piles ?
Une communication pour sensibiliser le personnel sur la présence de piles au lithium dans les lampes dynamo distribuées avant les congés devait être effectuée par la Communication avant la fin septembre.
A ce jour rien n'a été réalisé...
Le premier pas pour progresser c'est de reconnaître ses erreurs, c'est pourquoi nous exigeons que notre entreprise "écolo" prévienne tous les salariés qu'après usage les piles au lithium de la lampe doivent être jetées dans les bacs de récupération qui servent à cet effet.
- R - La communication sera passée dans le mag SPS à paraître en fin de semaine.**
- 5 - Pôle vélo
Une réunion de travail avec les moyens généraux doit avoir lieu sur ce sujet au cours du mois d'octobre 2008.
Nous sommes le 15 octobre, Qu'en est-il de l'avancement sur le pôle vélo ?
- R - Le pôle vélo a été évoqué parmi d'autres sujets que nous traitons avec les moyens généraux. Il n'est pas retenu comme prioritaire à ce jour.**

6 - Complément sur la participation 2004

Quelle en est l'origine exacte ?

Sachant que depuis 2004, plusieurs opportunités étaient offertes aux salariés de débloquer cette participation, pourquoi la direction a fait le choix de bloquer ce complément de participation ?

Pour les personnes ayant quitté l'entreprise, Natexis a fait le paiement de ce complément de participation 2004 moyennant un prélèvement pour frais de dossier (environ 10% de la somme bloquée). Est-il normal que les épargnants aient à supporter des frais de dossier ?

Au titre des lois Breton et Sarkozy, plusieurs salariés ont fait la demande d'un déblocage anticipé du complément de participation 2004. A cette demande la direction de SPS a répondu ne pas pouvoir le faire "au regard du traitement social (URSAFF) et fiscal". Après s'être renseigné auprès de ces organismes, ces organismes n'ont pas la possibilité d'interdire le règlement du complément de participation 2004.

Pourquoi SPS n'offre t'elle pas la possibilité à tous les ayants-droits de percevoir directement leur dus ?

R - Concernant les retraités, nous prenons note de votre question et interrogeons Natexis pour en connaître les raisons.

Les compléments de participation versés en régularisation sont soumis aux règles fiscales et sociales en vigueur. En conséquence, l'entreprise ne prendra aucune mesure exposant le salarié à des redressements fiscaux ou régularisations de cotisations.

7 - Distribution des casse-croûte matinaux

Après une période de mise en place, nous ne pouvons que constater des désagréments (attentes des consommateurs, manque de casse-croûte pour les derniers arrivants, les personnes consomment sur leur lieu de travail,...), nous demandons la remise en place du service casse-croûte au restaurant d'entreprise.

R - Manifestement, la fourniture de casse-croûte donnerait satisfaction. Toutefois, à deux reprises la semaine dernière, un manque de casse-croûte s'est avéré. En effet, des prélèvements massifs par une seule personne n'ont pas permis de satisfaire la demande habituelle. En aucun cas, la cafétéria du matin ne sera réouverte.

8 - Période de prévenance pour les "précaires"

Il était convenu que tous les salariés en situation précaire (intérimaires, CDD) devaient être tenus informés sur leur avenir au sein de l'entreprise, un mois avant la date de fin de contrat. Dans une période où SPS a de plus en plus recours à la précarité, elle ne respecte plus ce délai de prévenance. Nous rappelons que la précarité n'est pas une situation choisie et que la période pour retrouver de nouvelle mission devient de plus en plus complexe.

Nous demandons à SPS de respecter ce délai de prévenance ?

R - Ce point est bien pris en compte par les Ressources Humaines et tout est mis en œuvre pour respecter le délai de prévenance.

9 - Accord Groupe Prévoyance

Puisque les négociations ont repris, au niveau du Groupe Safran, pourquoi la direction ne maintient pas ses réunions d'informations à l'ensemble des mutualistes ?

**R - Si le terme "mutualiste" que vous mentionnez signifie pour vous les membres de la commission de gestion, nous vous confirmons que celle-ci se réunit trois fois dans l'année, que la prochaine réunion sera programmée dans la deuxième quinzaine de novembre et qu'à l'issue de cette commission, un compte rendu sera communiqué à l'ensemble des adhérents.
Si ce n'était pas l'objet de votre question, les autres informations relèvent de la compétence du Comité d'Entreprise.**

10 - Transport Collectifs d'Entreprise Gratuits

Combien de salariés ont demandé à bénéficier de la participation entreprise sur l'abonnement TransCub? Quel est leur lieu de résidence (distance trajet/domicile) ?

Ces salariés étaient-ils déjà des usagers TransCub ?

Plusieurs salariés résidant sur Bordeaux ont fait l'expérience de prendre les transports CUB (tramway+bus de ville) pour se rendre à SPS. Leur temps de trajet dépasse les 1 heure et demie. Comment la direction compte s'y prendre pour arriver à les convaincre que les transports TransCub (payants et inadaptés) seront la meilleure solution ?

**R - Cette question relève de la compétence du Comité d'Entreprise.
Dix salariés ont demandé à bénéficier de la participation employeur aux transports selon les dispositions prévues dans l'accord salarial.
Concernant les temps de transport, des réunions d'information auprès des usagers seront organisées avec les différents acteurs locaux.**

11 - Bâtiment 500 local 15-16

Une odeur nauséabonde se dégage des caniveaux depuis des années. Nous demandons la désinfection et l'entretien des canalisations et des égouts. Que compte faire la direction ?

R - Une demande de travaux va être établie afin d'identifier les causes de cette gêne.

12 - Bâtiment 19/RTM

La fabrication des pièces RTM s'effectue depuis plusieurs années dans le bâtiment 19 sur une zone de chargement et déchargement autoclave, ce qui gêne énormément les opérateurs et génère un risque pour la sécurité et pour les pièces elles-mêmes. Il serait temps que la direction prenne en compte ce problème.

R - L'autoclave A3 est utilisé dans le cadre de la RTM. Il y a co-activité uniquement durant le temps de préparation de la texture avant injection, et ce 4 fois par an (2 fois par an pour la pièce la plus complexe qui est le déflecteur avec un temps de préparation de 5 jours). Des demandes d'industrialisation ont été effectuées vers le client, suite à la revue P80, elles pourront permettre de faire aboutir ce besoin.

13 - Salle DP

Suite à la réponse du mois dernier, nous réaffirmons que la salle DP n'est pas adaptée contrairement aux dires de la direction.

Nous réitérons notre demande d'une salle plus grande et mieux adaptée.

**R - Cette salle est à la disposition des délégués du personnel qui ne peuvent utiliser ce local qu'à des fins se rapportant à l'objet de leur mission.
Celui-ci ne peut être utilisé par les sections syndicales, celles-ci disposant d'un local distinct.**

Concernant l'affichage, seules les informations se rattachant aux missions des délégués du personnel peuvent être affichées.

Les communications des délégués ne doivent revêtir aucun caractère polémique, n'être de nature à troubler le bon ordre de l'entreprise ; elles doivent se limiter à une pure information dans les domaines relevant de la compétence des délégués du personnel.

ART L 2315-6 CT "Les délégués peuvent faire afficher les renseignements qu'ils ont pour rôle de porter à la connaissance du personnel sur des emplacements obligatoirement prévus et destinés aux communications syndicales, et aux portes d'entrée des lieux de travail."

14 - Bâtiment 500

Suite à la fiche d'alerte du 9/10/08 sur un risque d'intoxication, il est inadmissible qu'après tant d'années il faille faire des fiches d'alerte sur des sujets comme celui ci ? Il semblait pourtant que le sujet était clos. La direction doit prendre la mesure du problème afin d'économiser l'énergie et la santé des salariés. La direction va-t-elle réagir ?

R - Suite à la fiche d'alerte un groupe de travail regroupant les parties concernées a travaillé sur le sujet. Deux hypothèses sont actuellement à l'étude.

15 - Fiches d'alerte

Nombre de fiches d'alertes depuis le début de l'année ?

R - 96 fiches d'alertes depuis le début de l'année se décomposant en :

- 70 sécurité,
- 23 environnement,
- 3 incendie.

16 - Embauches

Sud revendique l'embauche des précaires travaillant sur des postes pérennes.

R - Cette question relève de la compétence du Comité d'Entreprise.

17 - Questions diverses

18 - Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le jeudi 20 novembre 2008 à 9 heures.

QUESTIONS CFDT

- 1 - Droits d'utilisation des véhicules de service
 Le support méthode Sirius a eu besoin d'un véhicule de service (le 09/10/2008) pour aller en zone ouest pour le service.
 Cette demande étant de 14h à 16h, on lui a répondu que cela n'était pas possible car à 16h une personne avait besoin du véhicule pour rentrer chez elle !!!
 Les raisons personnelles priment-elles sur les besoins du service ?
 Est-il normal qu'un salarié utilise un véhicule société pour ses besoins personnels ?

R - Les véhicules de service sont mis à disposition des secteurs pendant les heures de travail. Ils sont également mis à disposition dans certains cas, notamment transport collectif ou demande spécifique validée par l'administration du personnel et la hiérarchie du secteur.

- 2 - Reclassement du personnel détaché pour le projet Sirius
 Le projet Sirius termine dans deux mois. Comment et sous quelles conditions, ces personnes vont-elles être reclassées : reprise de l'ancien poste, nouveau poste prenant en compte la valorisation des formations qu'ils ont dû suivre pour Sirius, reclassement en interne ?
 Est-ce que ce reclassement a été réfléchi, comme il se devrait, avant leur détachement ?

R - Cette question relève de la compétence du Comité d'Entreprise.

- 3 - Transports
 Si la direction s'obstine dans son nouveau schéma de transports collectifs à 2 lignes :
 Pour ceux, hors CUB :
 • comment compte-t-elle fournir un véhicule à ceux qui n'en n'ont pas ?
 • quid des personnes qui n'ont pas le permis ?
 • quelles assurances garantira-t-elle en cas d'obligation de co-voiturage ?
 Pour ceux, dans la CUB ou la traversant :
 • Comment compte-t-elle inciter les gens à passer plus de 2 fois leur temps de trajet dans les transports en commun au lieu de prendre leur véhicule ?
 Pourquoi ne vous êtes vous pas concertés avec les usagers avant de prendre cette décision impérative et unilatérale ? Par manque d'argument, hormis la seule économie pour la société ?

R - Cette question relève de la compétence du Comité d'Entreprise.

- 4 - Promotion des cadres
 Combien de cadres, en horaire société, ont eu une promotion cette année et sont toujours en horaire société (et pas en forfait jour) ?

R - Cf. réponse à la question n°1 CFDT du mois dernier.

5 - Forfait jour et volontariat

Nous vous rappelons la question SUD d'octobre 2007 et VOTRE REPONSE :

"6 - Forfait jour:

Pourquoi la direction impose-t-elle le forfait jour à certains cadres ?

Nous exigeons que cela cesse pour respecter le volontariat qui semblait être une règle établie.

R - En effet, la direction prend l'initiative de présenter et expliquer aux cadres l'existence du forfait jours, elle s'assure ainsi de la bonne compréhension des différentes dispositions existantes permettant aux uns et aux autres d'apprécier les facilités et les commodités du forfait jour entre autres. Le principe du volontariat n'est pas remis en cause."

Pourquoi reniez-vous votre écrit d'il y a un an notamment avec les nouveaux embauchés qui, de plus, ne peuvent pas être considérés comme autonomes avant 2 ans d'expérience ?

R - Pour information, nous vous confirmons que la commission de suivi relative à l'accord sur les forfaits jours se tiendra en présence des signataires vendredi 17 octobre 2008.

6 - Prévisions d'embauches

"Les entreprises de l'aéronautique, de l'espace et de la défense doivent faire "un effort" pour développer et maintenir des emplois en Europe, faute de quoi le soutien des pouvoirs public "ne peut se poursuivre", a mis en garde vendredi François Fillon. (Associated Press du 10/10)."

Quel effort la direction compte-t-elle mettre en œuvre ?

R - Cette question relève de la compétence du Comité d'Entreprise.

7 - Pour quand est prévue la mise en route du chauffage ?

R - Le chauffage sera mis en route lorsque les conditions climatiques le nécessiteront.

8 - Questions diverses

9 - Date de la prochaine réunion

R - Elle aura lieu le jeudi 20 novembre 2008 à 9 heures.

QUESTIONS CGT

Bruno Lespoux nous a quitté le 23 septembre 2008.

Elu au Comité d'Entreprise en 1998, il était élu DP depuis 2002.

Tout au long de sa vie, il s'est fortement engagé dans différentes associations où il a su mettre ses qualités humaines au profit des autres et du syndicalisme.

Il laisse autour de lui un immense vide.

En sa mémoire, sa place de Délégué du Personnel restera vacante et notre syndicat CGT n'effectuera pas le remplacement de Bruno avant les prochaines élections professionnelles.

1 - Transports collectifs

Les élus CGT condamnent la méthode employée par la direction pour supprimer de but en blanc et sans concertation 4 lignes de bus sur 6, au nom uniquement de la sacro-sainte économie budgétaire.

En rallongeant d'une manière significative les temps de trajet, en décourageant les salariés à utiliser les bus et en augmentant le trafic routier, la direction porte atteinte à la santé et aux conditions de travail des salariés.

D'autres solutions existent, si la volonté de tous est d'avoir des transports socialement, écologiquement et économiquement responsables.

La CGT demande un moratoire sur l'application de cette mesure unilatérale en attendant les conclusions d'une étude plus complète sur le sujet.

Quelle est la position de la direction ?

R - Bien que cette question relève de la compétence du Comité d'Entreprise, La direction confirme aujourd'hui sa volonté de mettre en place, à compter du 3 novembre 2008 les transports tels qu'ils ont été présentés aux usagers.

2 - Indemnité kilométrique

A quand la réévaluation de l'indemnité kilométrique ?

Lorsque l'on utilise sa voiture personnelle pour un déplacement en interne ou une mission à l'extérieur, ou lorsque l'on travaille en équipe, et vu l'augmentation du prix des carburants, nous demandons la réévaluation de l'indemnité kilométrique, inchangée depuis le 1^{er} septembre 2005.

R - Aucune revalorisation des indemnités kilométriques n'est prévue.

3 - Grilles salaires

Nous vous demandons de nous fournir les nouvelles grilles de salaires (1/09/08 et 1/10/08) et d'effectuer la mise à jour sous intranet.

R - Les grilles ont été mises à jour et sont disponibles sous Intranet.

4 - Indemnités amiante

Un récent jugement permet d'obtenir pour les salariés le droit de percevoir une allocation de préretraite équivalente à 100% du salaire.

Nous demandons que l'accord SPS soit revu en ces termes.

A quand une réunion sur le sujet ?

R - Nous avons vu la décision, mais la procédure n'est pas terminée.

- 5 - Bâtiment 300
Suite à notre intervention en mars 2007, il avait été acté une remise à niveau des vestiaires du bâtiment 300. L'ensemble des armoires a bien été remplacé. A quand la peinture fraîche sur les murs et plafond ?

R - Nous validerons avec le secteur l'opportunité des travaux à prévoir.

- 6 - Accès réseau téléphone
Dans le cadre d'un besoin de contact avec une administration - exemple : la CPAM - il est trop fréquent de n'avoir que des numéros de téléphone en 0800 ou 3646. Ces numéros étant au prix d'une communication locale, pourquoi le réseau n'autorise-t-il pas ces appels sachant qu'il n'est souvent plus possible de les joindre lors du retour au domicile, ces administrations étant généralement fermées ?
Tout le monde ne possède pas de portable ! ...

**R - Les numéros de téléphone commençant par 0800 sont autorisés sous réserve que le poste téléphonique dispose de l'accès au réseau national (certains postes sont limités aux appels locaux).
Les numéros de téléphone à 4 chiffres dans la tranche 31xx à 39xx sont interdits. Cette règle s'applique pour tout le périmètre Télécom Plus (niveau Groupe Safran). Il n'est pas prévu de la modifier à court terme.**

- 7 - Maintenance secteur AP (25 - 70 - 71)
Un projet de sous-traitance des opérations de maintenance des installations est-il à l'étude ?

R - Cette question relève de la compétence du Comité d'Entreprise.

- 8 - Gesmod "Ateliers"
La direction a-t-elle noté des changements (augmentation ou diminution) des temps d'inactivité ?

R - A ce jour, la direction note l'implication de l'ensemble des personnels dans l'utilisation de Gesmod. Un bilan complet de la mise en place de cet outil sera fait ultérieurement.

- 9 - Gesmod "Bureaux"
A cause de Gesmod, il est demandé dans certains secteurs de planifier à 5 jours toute absence (HI, CP, JRTT...), alors que dans la note HA du 17/12/2007 il est indiqué un délai de 2 jours pour absence • 1 jour de HI et • 2 jours de CP.
Que doivent respecter les salariés ?

R - La planification des absences sur une période de 5 jours est tout à fait compatible du délai minimal de 2 jours exigé au titre de la gestion de la présence.

- 10 - Projet Héraklès
Pourquoi la direction ne communique-t-elle qu'à minima sur le sujet, alors que des informations circulent notamment suite à la visite de notre PDG au bâtiment 300 ?

R - Cette question relève de la compétence du Comité d'Entreprise.

11 - Eclairage extérieur bâtiment 24

Pour des raisons de sécurité, les salariés demandent que soit installé un éclairage entre les bâtiments 5 et 24. Passage très sombre fréquenté par de nombreux piétons.

R - Une demande de travaux est engagée afin de vérifier le fonctionnement du dispositif actuel et si besoin, une amélioration sera apportée.

12 - Cuisson joints bâtiment 19

Différents joints caoutchouc sont collés au chemosil 211, puis cuits dans un outillage.

L'aménagement actuel du poste de travail ne permet pas la cuisson sous aspiration.

Nous demandons que soit effectuées les modifications nécessaires pour que les salariés puissent travailler en toute sécurité.

R - Le poste de collage des joints va être modifié afin de bénéficier d'un système d'aspiration. Le calendrier de cette modification sera confirmé dans le compte rendu DP.

13 - Bâtiment 10

Des travaux de réaménagement y ont été effectués cet été. Les travaux réalisés ne correspondent pas entièrement aux planches présentées aux salariés, notamment sur les surfaces. Cette présentation avait-elle été faite aux membres du CHSCT ?

Ce bâtiment ne possède pas d'issue de secours et les fenêtres sont munies de barreaux. A court terme 19 salariés y travailleront. Nous vous demandons de réaliser une issue de secours.

Le cahier des charges de nettoyage est-il respecté ?

De plus différentes remarques nous ont été remontées par les salariés.

Local 024 : une prise électrique est arrachée,

Local 006 : surface/salarié insuffisante : 6 salariés travaillent dans 51,9 m²,

Local 026 : manque de stores extérieurs,

Local 007 : 4 salariés travaillent dans 40,2 m², mais ils vont passer à 7 prochainement donc la surface/salarié deviendra également insuffisante. Dans ce local on constate aussi le manque d'isolation thermique, la climatisation HS, les stores HS, un fort manque de luminosité dû au masquage des fenêtres par une haie et la barre de seuil détériorée.

Nous vous demandons d'effectuer rapidement les remises à niveaux et de respecter les 10 m² par salarié.

R - Le code du travail définit l'obligation d'une seule issue de secours pour un effectif inférieur à 20 personnes. L'accès principal répond à cette obligation.

Concernant le nettoyage, un audit va être réalisé pour vérifier le bon respect du cahier des charges.

Les demandes de travaux pour la prise électrique, les stores, la barre de seuil, la climatisation et la haie ont été effectuées.

14 - Absences sur plage fixe

Sur le mois dernier, combien de salariés se sont vus retirer de l'argent à cause d'absence sur plage fixe et par plage de temps ?

1 à 5 min.	
5 à 10 min.	
10 à 15 min.	
15 à 30 min.	
+ de 30 min.	

R - Aucune retenue n'a été effectuée le mois dernier.

15 - Sous-traitance études sur site

Suite à notre question n°15 du 5 juin 2008, relative à l'application de la sous-traitance études et aux différents documents réglementaires inapplicables, un plan d'action en 4 points avec jalons avait été établi.

préciser les responsabilités des fonctions pilote, chargé d'affaires, hiérarchie, acheteur, dans le cadre de la sous-traitance de prestations intellectuelles sur site ou hors site, mettre en place l'organisation et les ressources effectivement aptes à remplir ces missions, reprendre en conséquence les fiches de mission, le MPA 02-22 et les supports de formation,

assurer la formation des acteurs à ces règles précisées.

- les points 1 et 2 doivent être validés fin juin,
- le point 3 doit être achevé mi-septembre,
- le point 4 pourra être achevé fin octobre.

Où en est l'avancement ?

R - Nous vous avons communiqué un premier éclairage sur ce sujet, pensant que cela pouvait suffire. Concernant le suivi du plan d'actions, cette question relève de la compétence du Comité d'Entreprise. Toutefois, concernant les points 1 et 2, le passage de relais entre ancien et nouveau responsable se fait cette semaine et l'organisation prévue va suivre. Concernant le point 3, les documents et les supports de formation sont réalisés et la DEDN reste à valider. Pour le point 4, les formations vont être programmées par le nouveau responsable de secteur.

16 - Bâtiment 28

Au 1^{er} étage du bâtiment 28, il vient d'emménager une partie de l'activité études de la DAC. Quelques points restent à finaliser :

- fixation au mur des extincteurs,
- vitres côté atelier à nettoyer sur les 2 faces,
- mise en route de la VMC dans les toilettes.

Pour quand ces finitions ?

R - Les demandes de travaux sont engagées.

17 - Bac à piles

Qui est chargé de la collecte ?

Comment sont répertoriés les points de collecte ?

Quelle est la fréquence de ramassage ?

R - Le processus de collecte des piles par le prestataire est prévu au titre des déchets et décrit dans l'IGM 10-08-44. Le ramassage est fait sur demande du secteur via le workflow.

18 - Economie de chandelles !

Y a-t-il une politique société d'économie électrique au niveau de l'éclairage des ateliers et des parties communes de bâtiments (ex : bât. 25 - 70) ?

Un responsable chargé d'éteindre systématiquement les lumières a-t-il été nommé dans ce secteur ?

R - Effectivement, nous nous efforçons de réduire notre consommation d'énergie en éteignant les lumières lorsque l'éclairage naturel est suffisant.

19 - Entrées / sorties de personnel SPS

Quel est le nombre de personnes ayant quitté la société entre le 1/01/2008 et le 30/09/2008, et pour quels motifs ?

Quel est le nombre de personnes étant entré dans la société entre le 1/01/2008 et le 30/09/2008, sous contrat SPS avec une précision sur contrats en CDI et CDD ?

R - Les informations relatives aux entrées et sorties de personnels relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 septembre dernier.

20 - Démissions ATA

Combien de salariés ont physiquement quitté l'entreprise à ce jour et ce depuis le début du dispositif en 2002 ?

Combien ayant démissionné, sont encore présent sur le site ?

Combien de démissions ont été enregistrées :

En 2008 ?

Combien de nouvelles démissions sont prévues et estimées :
pour 2008 ?

R - A ce jour, 236 personnes ont quitté l'entreprise, 18 ont démissionné et sont encore présentes, 17 démissions ont été enregistrées en 2008 et 46 personnes ont demandé un dossier et pourraient faire valoir une démission.

NB : A compter de 2009, cette information sera remise au Comité d'Entreprise;

21 - Forfait jour

Nombre total d'ingénieurs et cadres en activité à ce jour ? **414**

Sur ce nombre :

Combien sont sans référence horaire ? **13**

Combien sont adhérents au forfait jour ? **189**

Combien sont assujettis au régime horaire ? **212**

Combien de salariés non cadres sont au forfait jour (niveau VI, ...) ? **1**

Combien de salariés depuis le début 2008 ont demandé à changer de régime horaire ?

- du régime horaire vers le forfait jour ?

- du forfait jour vers le régime horaire ?

Combien de salariés depuis le début 2008 ont changé de régime horaire ? **21**

- du régime horaire vers le forfait jour ? **20**

- du forfait jour vers le régime horaire ? **1**

Combien de demandes, combien de refus ?

R - Toutes les demandes reçues ont été traitées.

Pour information, nous vous confirmons que la commission de suivi relative à l'accord sur les forfaits jours se tiendra en présence des signataires vendredi 17 octobre 2008.

22- Précaires et détachés (1)

Combien de salariés précaires (intérim et CDD) et combien de détachés au 30/09/2008?

R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise. Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 septembre dernier.

23- Précaires et détachés (2)

Combien de contrats précaires se sont transformés en CDI SPS :

- sur le mois écoulé ?

- en cumul sur l'année 2008?

Combien de salariés précaires ont été remerciés (fin de mission) :

- sur le mois écoulé ?

- en cumul sur l'année 2008 ?

R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise. Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 septembre dernier.

24 - Lettres d'avertissement

Depuis la dernière réunion des DP du 11/09/2008, y a t-il eu de nouvelles lettres d'avertissement ou de mise en garde ?

Combien ?

Pour quels motifs ?

R - Deux pour non réponse aux convocations médicales.

25- Questions diverses

26 - Date de la prochaine réunion ?

R - La prochaine réunion aura lieu le jeudi 20 novembre 2008 à 9 heures.